



**Commission  
culture**

**du 1<sup>er</sup> février  
2022**



## Le Pays d'art et d'histoire

- Mise en œuvre du label
- Convention de labellisation
- budget prévisionnel 2022
- questions diverses

## Contexte

- Label attribué par arrêté préfectoral du 17 janvier 2022
- Présentation de la candidature en CRPA le 13 décembre 2021 : félicitations des membres de la commission sur la qualité du dossier
- Mise en œuvre liée à la signature de la convention entre l'état et la communauté de communes
- La gouvernance : implication de l'office de tourisme intercommunal

## La gouvernance

- **Une organisation mutualisée entre l'Office de tourisme intercommunal (OTI) et le Pah** : pour une meilleure efficacité humaine et financière
- **Un budget propre pour le Pah**
- **Modification des statuts de l'OTI et création d'une 3ème Vice-Présidence en charge du PAH** : élection de Bernard Loupien en mai 2021

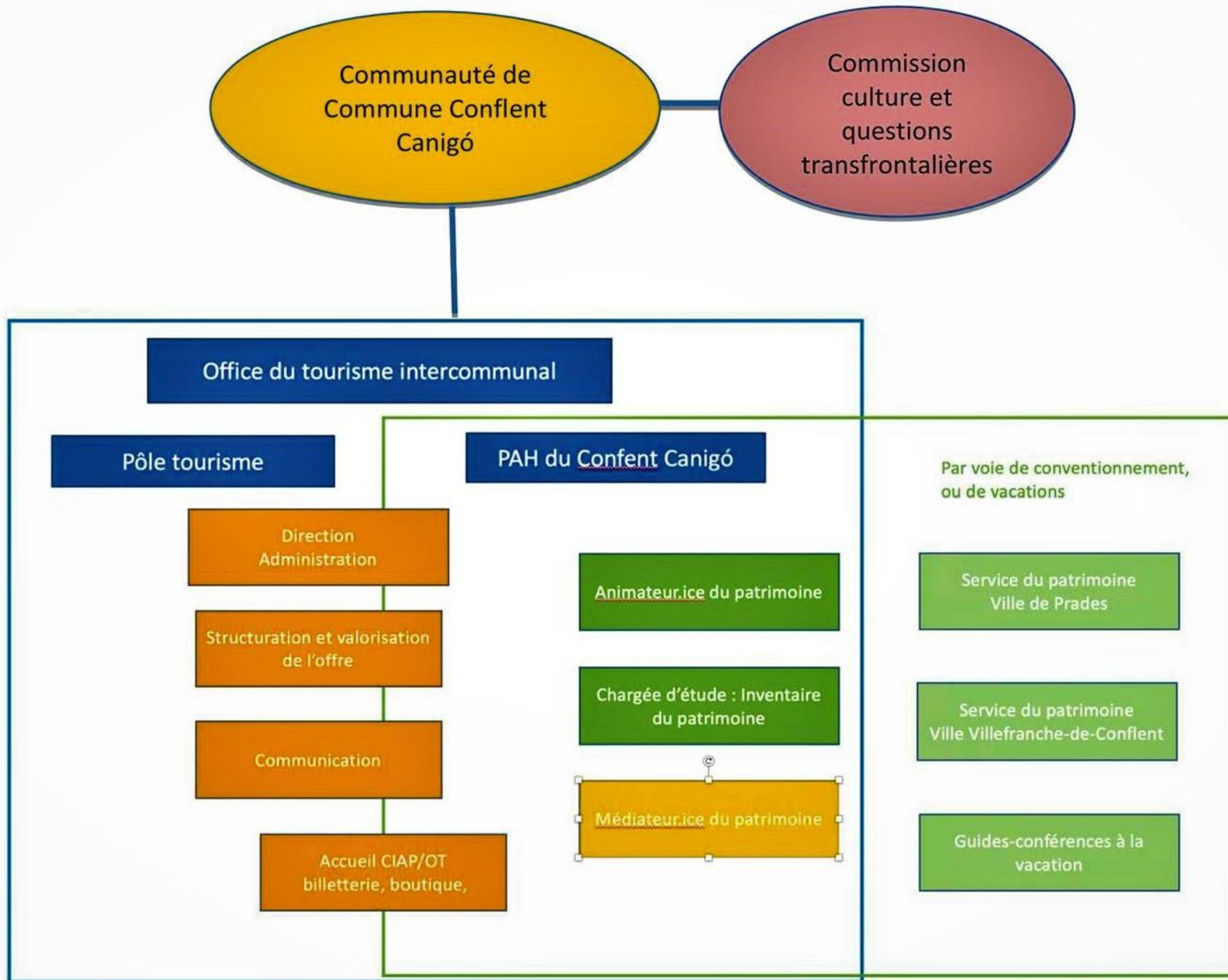
OTI et le PAH se déploient sur **un même territoire**

**La stratégie touristique** de la destination Conflent Canigó repose sur son patrimoine naturel, matériel et immatériel

**Un lieu commun** avec la Maison Félip

**Equipe de l'OTI au point** sur des thématiques communes aux 2 structures

# Mise en œuvre du label : la gouvernance



## Les comités consultatifs associés

### Le comité scientifique

Caution scientifique des actions du Pah

- **Joan BECAT**, Professeur de géographie à l'Université de Montpellier : géographie et Catalinité
- **Roland Chabbert**, Inventaire Région Occitanie
- **Julie Mottet**, Directrice de la mission Vauban
- **Jordi Pardo**, Directeur Fondation El Vendrell
- **Nadège BELLON**, Adjointe de l'architecte des bâtiments de France (UDAP 66)
- **Bertrand Florin**, DREAL Occitanie UID 11-66
- **Isabelle JUBAL**, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art des Pyrénées-Orientales
- **Olivier POISSON**, Conservateur du patrimoine honoraire, historien de l'art et de l'architecture, expert pour le patrimoine mondial de l'Unesco
- **Nicolas MARTY**, Professeur des universités en histoire contemporaine et histoire industrielle, UPVD
- **Ruben Molinça**, Archives départementales 66

## Les comités consultatifs associés

### Le comité technique

Il sera force de proposition et de contribution pour les programmations annuelles

- L'élu de l'OTI en charge du PAH
- La Vice-Présidente à la culture de la Communauté de communes
- L'élue à la culture de la ville de Prades
- L'élu à la culture de Villefranche-de-Conflent
- Le Directeur de la Communauté de communes
- La Directrice de l'OTI
- L'animateur.rice du patrimoine
- Les responsables du patrimoine de Prades et Villefranche-de-Conflent
- Un.e représentant.e du Syndica mixte Canigó Grand Site
- Un.e représentant.e du Parc naturel régional
- Un.e représentant.e de l'équipe des guides conférenciers
- La responsable de l'inventaire du patrimoine
- Le/la responsable de la médiation du PAH
- Des représentants de sites patrimoniaux remarquables
- Le Festival Pablo Casals
- Les Ciné-rencontres

## **Action n° 1 : recrutement de l'animateur.ice du patrimoine (Chef.fe de projet du label Pah) : en cours)**

Épreuves écrites le 28 janvier : 6 candidats

Epreuves orales le 11 février : candidats recevables si 10 de moyenne aux écrits (dossier méthodologique et épreuves écrites sur un sujet national et un sujet local)

NB. Le poste de chargé.e de médiation serait créé à compter de 2023

## **Action n° 2 : mise en place des comités technique et scientifique**

sollicités dès fin 2021 pour accompagner la mise en place du projet du CIAP

## **Action n° 3 : convention à établir entre le Pah et Prades & Villefranche-de-Conflent**

Priorité dès 2022 :

- Villefranche-de-Conflent pour le plan de sauvegarde et de valorisation du patrimoine UNESCO
- La ville de Prades pour la médiation et la valorisation de son patrimoine

Autres conventions : en 2023 (festivals, PNR, GSO, CD66...)

## **Action n°4 : convention de partenariat avec l'Education nationale**

Priorité dès 2022 : il s'agit de mettre en place un partenariat dédié aux écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycée du territoire, pour garantir l'intégration au sein des programmes scolaires d'un programme d'animations/actions portant sur la découverte et la valorisation de l'architecture et du patrimoine local.

## **Action n°5 : coordination de l'inventaire et de la conservation des fonds Pau Casals et Anny de Pous (en cours)**

Tri physique des documents, mise en boîte et conditionnement, numérisation

## **Action n° 6 : poursuite de l'inventaire du patrimoine**

Convention avec la région Occitanie

## **Action n° 7 : assistance à la conduite du projet de valorisation global Unesco en lien avec la communauté de communes**

- Créer une gouvernance locale qui assure la pérennité du site de Villefranche-de-Conflent
- Préserver la valeur universelle exceptionnelle du site : travaux d'infrastructures, de restauration des remparts de la cité et du Fort Libéria ainsi que requalification des abords, travaux d'aménagement et d'embellissement du centre-bourg.
- Structurer durablement un projet de valorisation de Villefranche-de-Conflent : amélioration de la dynamique touristique et culturelle
- Faire émerger l'axe Villefranche-de-Conflent / Mont-Louis en synergie avec le Train Jaune, véritable trait d'union entre les deux sites Unesco.

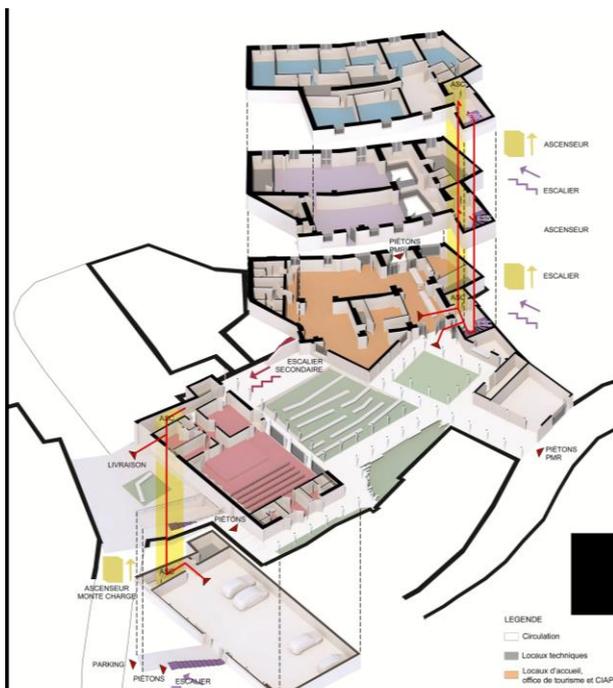
## **Action n° 7 : demande et suivi de subvention**

Etat, région, département et recherche de mécénat



## Action n° 8 : suivi de la conception et de la mise en œuvre du CIAP dans la maison des patrimoines

- Maître d'œuvre sélectionné durant l'été 2021
- Réunions pour l'élaboration de l'avant projet sommaire : à remettre courant février 2022
- Avant projet définitif : courant avril 2022



- Rappel des objectifs et moyens nationaux du Label
- Préambule de la communauté de communes : présentation du projet, l'apport attendu du label pour le territoire, l'inscription dans la politique Pah nationale, régionale, locale

## Titre I - Les objectifs

### Article 1 : Valoriser les patrimoines et promouvoir la qualité architecturale

- Synthèse des grands axes du projet culturel qui sera conduit au travers du label Pah
- Rappel des axes stratégiques du projet Pays d'art et d'histoire & du rôle du label dans les questions d'urbanisme (Sites patrimoniaux remarquables (SPR), Plans locaux d'urbanisme (PLU) à volet patrimonial, Schémas de cohérence territoriale (SCoT), revitalisation des centres bourg, OPAH...)

## **Titre I - Les objectifs**

### **Article 2 : Développer une politique des publics**

#### **§ 1 - Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural, urbain et paysager**

Indiquer les publics cibles et le cas échéant les quartiers en difficulté.

Articulation avec les zones prioritaires au regard des contrats de ville et des contrats de ruralité.

#### **§ 2 - Initier le public jeune à l'architecture, au patrimoine et au cadre de vie :**

Temps scolaire, péri-scolaire et hors temps scolaire

#### **§ 3 - Accueillir les visiteurs**

## Titre II - Les moyens :

**Créer un service de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine**

### **Article 1 : Recourir à un personnel qualifié**

Pour ce, il s'engage à :

- recruter un.e Chef.fe de projet du label Pah Conflent Canigó à plein temps
- recruter un médiateur du patrimoine : à compter de 2023
- faire appel à des compétences internes : à la chargée de l'inventaire du patrimoine,
- mettre en place, autour de le.la Chef.fe de projet du label Pah Conflent Canigó, une équipe de professionnels destinés à appuyer son action (*Cf. annexe N°X, organigramme*)
- ne faire appel qu'à **des guides conférenciers qualifiés, répondant aux exigences du décret n°2011-930 du 1<sup>er</sup> août 2011**

## Titre II - Les moyens :

**Article 2 : Créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)**

**Article 3 : Assurer la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine**

**le Pays** s'engage à **utiliser la mention du label Ville ou Pays d'art et d'histoire (déposés à l'INPI) ainsi que le logo du ministère de la Culture et celui des Villes et Pays d'art et d'histoire** - accompagné de la présentation type du label et du réseau (*annexe n°6*) - **sur toutes les publications** établies en partenariat avec la DRAC ou avec la DGPA (service de l'architecture).

**Le Pays** mentionne dans tous les supports d'information qu'elle publie que les visites-découvertes et les circuits sont **assurés par des guides conférenciers qualifiés**.

## Titre III : Un partenariat permanent

### Article 1 : Engagement de l'État

### Article 2 : Fonctionnement de la convention

### Article 3 : Evaluation de la convention

- communiquer **chaque année** à la DARC et à la direction générale des patrimoines et de l'architecture le bilan des activités menées dans le cadre de la convention.
- créer **une commission de coordination** : qui se réunit **au moins une fois tous les deux ans** sur convocation du président de la Communauté de communes Conflent Canigó afin d'examiner le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du projet Pah, d'étudier les projets nouveaux et de décider des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

### Article 4 : Financement de la convention

Le financement de l'ensemble du programme d'actions est assuré par **le Pays** avec le soutien du ministère de la Culture. *L'annexe n°2* précise les principes de ce soutien financier.

La participation financière de l'État sera définie annuellement sous réserve du vote du budget de l'État et de la déconcentration des crédits. Elle sera étudiée dans le cadre de la convention par la DRAC sur la base d'un dossier présenté par la collectivité porteuse du label et sur présentation d'un rapport annuel rendant compte de l'utilisation des subventions reçues l'année précédente et des actions réalisées.

## Titre III : Un partenariat permanent

### Article 5 : Durée de la convention

La convention est signée pour **une durée de dix ans** et prend effet à la date de sa signature.

**A l'issue des dix ans**, la convention est évaluée selon une procédure définie dans *l'annexe n°5*.

- Le Pays dresse, en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles Occitanie, le bilan de sa mise en œuvre et propose de nouvelles orientations pour son renouvellement. Ces documents sont transmis pour avis à la direction régionale des affaires culturelles puis sont soumis à l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture.

- La renégociation de la convention peut être l'occasion de s'inscrire dans une démarche d'extension du territoire labellisé. *Cf. annexe n°5*.

## **LISTE DES ANNEXES**

### **1. Un programme d'actions**

**EN DIRECTION DES HABITANTS ET DES PROFESSIONNELS**

**EN DIRECTION DU PUBLIC JEUNE : temps scolaire, péris-scolaire, hors temps scolaire**

**EN DIRECTION DU PUBLIC TOURISTIQUE**

**2. Financement de la convention (aide de l'État, part *du Pays*, autres financements)**

**3. Missions, recrutement du/de la chef.fe de projet du label Pah Conflent Canigó**

**4. Qualification des guides conférenciers : Décret n° 2011-930 du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif aux personnes qualifiées pour la conduite de visites commentées dans les musées et monuments historiques**

**5. Fiche technique précisant les modalités de renouvellement décennal des conventions et les modalités d'extension du territoire labellisé**

**6. Présentation type du label**

# BUDGET PREVISIONNEL 2022 : charges

<b>60 – Achats</b>	<b>3 460</b>
Achats de prestations de services (entrées excursions)	0
Achats de marchandises (dont boutiques)	0
Achat carburant	960
Consommation et maintenance photocopieur	1 000
Fournitures administratives	500
Achat matériel (informatique, tél mobile)	1 000
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>4 360</b>
location licences informatique microsoft, planning, standard	360
location voiture	2 080
Entretien véhicule	300
Location photocopieur	0
standard matériel supplémentaire	210
maintenance informatique	150
Assurances (voiture)	960
abonnement presse	300
Hébergement Maintenance site web	0

<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>11 880</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	
guides conférenciers, formateurs	0
Animations, traductions...	0
Publications : agence	3 000
Impressions supports communication	3 000
Matériel communication (totem)	400
Reportage photos	3 500
Missions et réceptions	1 000
Frais postaux	500
Frais téléphone (mobile)	480
<b>63 – Impôts et taxes</b>	<b>1 640</b>
Impôts et taxes sur salaires	1 140
Formation	500
<b>64 – Charges de personnel : rémunérations + charges</b>	<b>40 000</b>
animateur.ice PAH	40 000
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	
<b>66 – Charges financières</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	
<b>68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>61 340</b>

Budget présenté TTC

# BUDGET PREVISIONNEL 2022 : produits

<b>70 – Ventes de produits finis, prestations de services</b>	<b>0</b>
Prestations de services : excursions, visites, ateliers, animations	0
Vente de marchandises	0
<b>74 – Subventions d’exploitation</b>	<b>61 340</b>
Communauté de communes	37 490
Région (catalanité...)	3 850
CD66	
DRAC (fonctionnement & animations)	20 000
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	
<b>Cotisations courantes</b>	
<b>Autres</b>	
<b>76 – Produits financiers</b>	
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>Sur exercices antérieurs</b>	
<b>78 – Reprise sur amortissements et provisions</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>61 340</b>

**TOTAL DES CHARGES : 61 340€**  
**TOTAL DES PRODUITS : 61 340€**

*Budget présenté TTC*

- Adhésion aux sentiers des Saint-Michel : rencontres européennes
- Projet DEMOS : inscription